

COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSIN AUTERIVAIN HAUT GARONNAIS SERVICE ENFANCE JEUNESSE LEO LAGRANGE SUD OUEST





Haut-Garonnais					
	Accueil de lois	sirs : GREPIAC MIREMONT	r 📙	Maternelle Elémentaire	
NOM DE L'ENFAN	т :	PRE	NOM :		
	PAI (Protocole d'Acc les : sieste oui □	•	Oui 🗆 Non 🗆		
PERIODE : MERCREDIS APRES-MIDI DE JANVIER A FEVRIER 2020					
	08/01/20	15/01/20	22/01/20	29/01/20	
JANVIER					
	05/02/20	26/02/20			
FEVRIER					
OU : INSCRIPTION A L'ANNEE – Cochez cette case					
au plus tard le lun adl.grepiac@leola	di avant 10 heures à grange.org ou adl.m 'inscription ne sera	<u>1 :</u> niremont@leolagran	nge.org. validation du dossi	orès-midi, <u>je préviens</u> er sanitaire dûment uement facturée.	
	fant n'est pas inscrit	•	•	de ne pas l'accueillir	
Fa	it à	le	Signature		
•	A	ila da Laisina a a.		:_**	

A ramener sur les Accueils de Loisirs ou aux bureaux administratifs :







COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSIN AUTERIVAIN HAUT GARONNAIS SERVICE ENFANCE JEUNESSE LEO LAGRANGE SUD OUEST



leo lagrange

				• •					
L	\sim	rı	10	וו ר	le	ın	ıcı	rc	•

		GREPIAC MIREMONT		Maternelle Elémentaire	
NOM DE L'ENFANT	Γ:	PRE	NOM :		
L'enfant a-t-il un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) : Oui Non Pour les maternelles : sieste oui non					
PERIODE	: MERCREDIS A	APRES-MIDI DE	JANVIER A FEV	'RIER 2020	
				1	
	08/01/20	15/01/20	22/01/20	29/01/20	
JANVIER					
	05/02/20	26/02/20			
FEVRIER					
OU : INSCRIPTION A L'ANNEE - Cochez cette case					
Pour tout ajout, modification ou annulation de réservation d'un mercredi après-midi, je préviens au plus tard le lundi avant 10 heures à : adl.grepiac@leolagrange.org ou adl.miremont@leolagrange.org.					
La validation de l'inscription ne sera effective qu'après validation du dossier sanitaire dûment complété et signé.					
Toute absence non prévenue/non justifiée sera automatiquement facturée. Attention : Si l'enfant n'est pas inscrit, le(la) responsable se réserve le droit de ne pas l'accueillir au Centre de Loisirs.					
		la.	Cianatus -		

A ramener sur les Accueils de Loisirs ou aux bureaux administratifs :





